

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W21-772376

157166

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 7838

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

AMAROUCHÉ

KHALID

Date de naissance :

27/05/1967

Adresse : 2 Rue Garcogne - Rés EL MOLK LILAH - ETG 1 -
APT 2 - QUARTIER DES HOPITAUX - CASABLANCA

Tél. : 0661 69 13 66

Total des frais engagés : 776,80 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

20/03/23

Nom et prénom du malade :

AMAROUCHÉ AH

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Affection Pédiatrique

En cas d'accident préciser les causes et circonstances

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

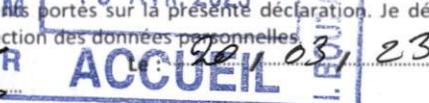
Fait à : CASABLANCA

Signature de l'adhérent(e) :

Assiguateur



M 13 AVR 2023



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
20/03/99	6	1	300,00	INP : [Signature]

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>PHARMACIE JARDIN IS</i>	<i>20-03-23</i>	<i>476,80</i>

DOCTEUR JALAL EL OUDGHIRI

PEDIATRE

Pédiatrie Générale - Néonatalogie - Urgence

Endocrinologie Pédiatrique

Diplômé de la Faculté de Dijon

Ancien Médecin des hôpitaux de France



الدكتور جلال الودغيري

إخلاصي في أمراض الأطفال والرضع

إنعاش الرضيع . المستعجلات

مختص في أمراض الغدد عند الطفل

خريج كلية الطب ديجون

طبيب سابق بالمستشفيات الفرنسية

20/03/2023

AMAROUCHE ALI

Age: 17 ans 2 mois 1 jours

Poids: 81,00 Kg

115,00

- Avamys 2,75 µg - suspension pour pulvérisation nasale
une pulvérisation le matin 1 mois

102,60

- Aerius 5 mg - comprimé
1 cp LE SOIR PENDANT 1 mois

192,20

- Zeclar 500 mg - comprimé enrobé
1cp matin et soir pd 7 jours

27,00

- Hexapneumine adulte - sirop
une cuillère trois fois par jour

40,00

- Cotipred 20 mg - comprimé effervescent
3 comprimé par jour pendant 04 jours



192,20

PPV : 40DH00
PER : 08/25
LOT : L2795

b OCTU
82, Allée des Casuarinas - Ain Séba - Casablanca
S.Bachir - Pharmacien Responsable



Dr. Jalal EL OUDGHIRI
Pédiatre
35, Avenue 2 Mars Casablanca 20490
N°: 097059758

Flacon de 200 ml
AMM N° : 271/98DMP/21
P.P.V. : 27,00 DH

35, Avenue 2 Mars, Résidence Lalla Habiba - 1er Etage - Casablanca. Tél. : 05 22 26 52 35 - GSM : 06 61 21 70 23

Fax : 05 22 29 39 73 - E-mail : drjalalelouedghiri@gmail.com

Urgences : Clinique Les Crêtes, 528 Bd Panoramique - 05 22 21 20 40